



© Shutterstock



# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL — DE DÉVELOPPEMENT — UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE

(SDDUS) - 2023-2028



# ÉDITO



© Photothèque CD13

Du Prix départemental pour la Recherche en Provence en passant par le soutien aux pôles scientifiques innovants, le Département est pleinement investi aux côtés des chercheurs et des universitaires de notre territoire pour mettre leur talent au service de notre santé, de notre environnement et de notre qualité de vie.

En Provence, l'enseignement supérieur et la recherche comptent nombre d'infrastructures et d'équipes qui brillent sur la scène scientifique nationale et internationale. Ils constituent un atout indéniable pour l'attractivité et le rayonnement des Bouches-du-Rhône.

Notre nouveau Schéma départemental de développement universitaire et scientifique entend ainsi valoriser la science et la recherche sous toutes ses formes.

Ce plan d'actions ambitieux s'articule autour de 3 axes : promouvoir la culture

et l'enseignement scientifique pour tous, affirmer les pôles de recherche et d'enseignement et favoriser la réussite des étudiants.

Ce schéma s'inscrit dans un contexte exigeant où la communauté scientifique et universitaire doit faire face aux nouveaux défis du développement durable.

C'est une immense fierté pour moi, à travers ce nouveau plan, de réitérer mon engagement auprès des chercheurs, des enseignants, et des 100 000 étudiants qui suivent un cursus dans les Bouches-du-Rhône.

En soutenant le développement universitaire et scientifique, nous construisons un territoire attractif et nous préparons l'avenir de nos enfants.

## Martine Vassal

Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de Départements de France



© Shutterstock

# Sommaire

## Chapitre 1

### **Diagnostic et enjeux** Pages 6 à 12

1. L'accès à l'enseignement supérieur s'améliore mais reste encore disparate
2. L'insertion professionnelle, une priorité pour le territoire
3. Une offre de logements étudiants à développer
4. L'attractivité des campus à renforcer

## Chapitre 2

### **Stratégie et objectifs** Page 13

## Objectifs

### 01 Pages 14 à 16

#### Promouvoir la culture et l'enseignement scientifiques pour toutes et tous

- 1.1. La culture scientifique à portée des collégiens
- 1.2. Le soutien aux dispositifs d'accompagnement scolaire

### 02 Pages 17 à 22

#### Affirmer des pôles de recherche et d'enseignement durables et attractifs

- 2.1. Des infrastructures de qualité pour un enseignement et une recherche d'excellence
  - 2.1.1. Moderniser les campus, créer des espaces durables et attractifs pour accueillir les formations d'avenir de l'enseignement supérieur
  - 2.1.2. Accélérer les transitions et renforcer la compétitivité du territoire
- 2.2. Soutenir une recherche et des innovations au service des habitants du territoire
  - 2.2.1. Un financement ponctuel ciblé
  - 2.2.2. Faire émerger des lieux de science et d'innovation
- 2.3. Valoriser et faire rayonner la recherche issue du territoire

### 03 Pages 23 à 26

#### Favoriser la réussite des étudiants

- 3.1. Développer le logement étudiant
  - 3.1.1. Contribuer au mieux-vivre des étudiants
  - 3.1.2. L'Observatoire territorial du logement étudiant Aix-Marseille Provence
- 3.2. L'insertion professionnelle et la professionnalisation des cursus
- 3.3. Les accompagnements personnalisés
- 3.4. Les aides de droit commun
  - 3.4.1. Les aides aux transports collectifs : une aide indirecte
  - 3.4.2. Les aides au transport des étudiants en situation de handicap : une aide directe
  - 3.4.3. Améliorer la santé des étudiants
  - 3.4.4. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)
  - 3.4.5. Encourager l'engagement et la solidarité
- 3.5. Les relations avec l'enseignement supérieur privé

# Diagnostic et enjeux

Outil central visant à adapter la stratégie du territoire aux besoins émergents, et aux enjeux liés au monde universitaire, le Schéma Départemental de Développement Universitaire et Scientifique se base sur un état des lieux objectif. Ce diagnostic s'appuie sur une analyse des données territoriales existantes, et représente le socle de la définition des orientations stratégiques définies dans le SDDUS, prenant en compte l'évolution du contexte local, national et international.

1. L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR S'AMÉLIORE  
MAIS RESTE ENCORE DISPARATE
2. L'INSERTION PROFESSIONNELLE, UNE PRIORITÉ POUR  
LE TERRITOIRE
3. UNE OFFRE DE LOGEMENTS ÉTUDIANTS À DÉVELOPPER
4. L'ATTRACTIVITÉ DES CAMPUS ET UN LIEN FORMATION-  
RECHERCHE-INNOVATION À CONSOLIDER

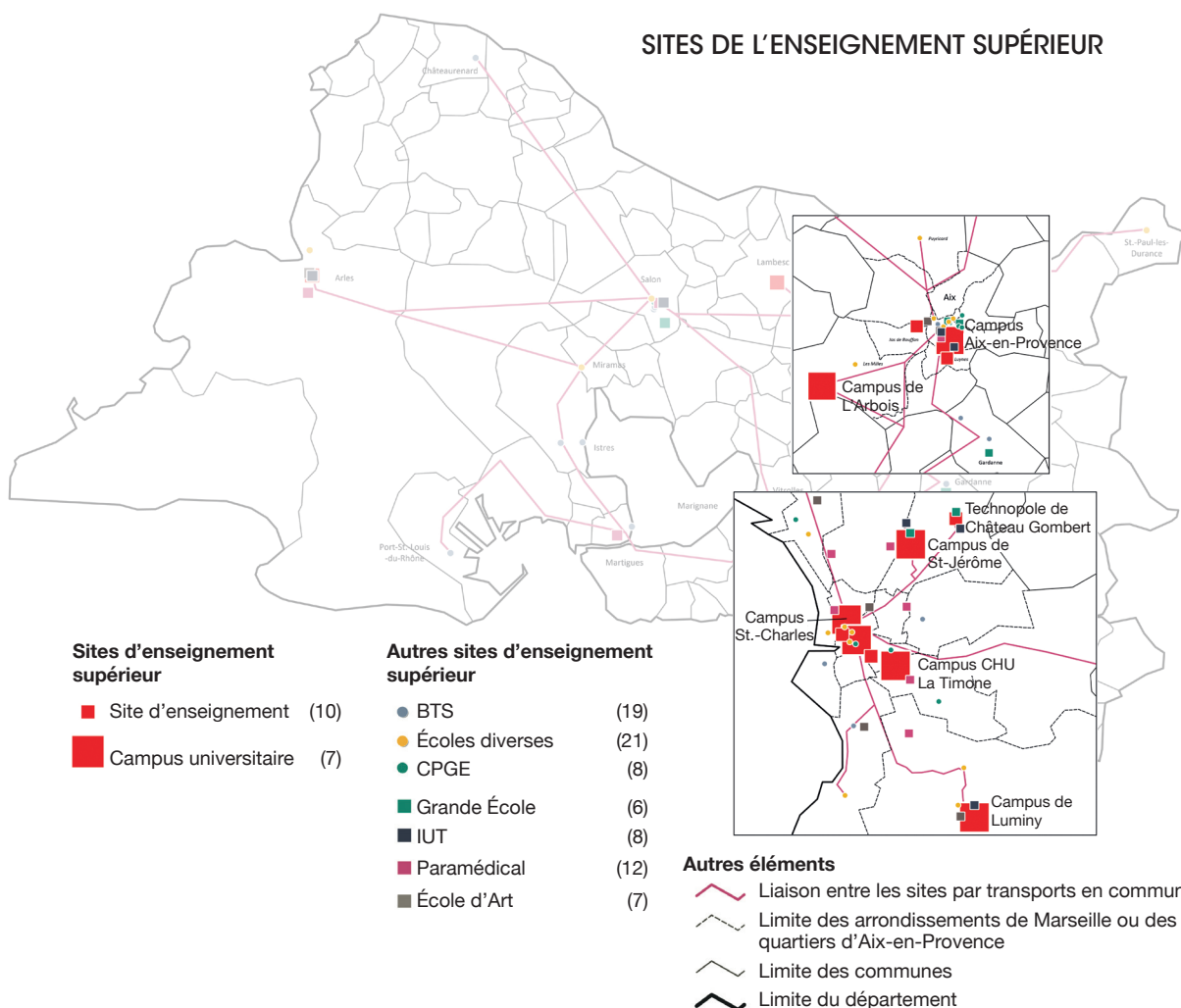
## 1 L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR S'AMÉLIORE MAIS RESTE ENCORE DISPARATE

La structuration de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation s'articule principalement autour du regroupement « Aix-Marseille Provence Méditerranée » à forte composante universitaire. Elle fait apparaître une forte attractivité des aires urbaines : **Marseille-Aix-en-Provence concentre plus de 80 % des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur.**

### ■ Les principaux sites de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le territoire se caractérise par de grandes disparités démographiques, géographiques et sociales : fort peuplement et urbanisation du département des Bouches-du-Rhône, conquête et peuplement accéléré de l'arrière-pays.

La population est essentiellement urbaine. L'enseignement supérieur, à l'image de la répartition spatiale de la population, se concentre en zone urbaine. Les campus et les écoles de l'enseignement supérieur se situent majoritairement à Aix-en-Provence et Marseille. Près de 6 étudiants sur 10 sont inscrits à l'université.



**62,8 %**  
des étudiants sont inscrits à l'université dans les Bouches-du-Rhône

**60,2 %**  
des étudiants sont inscrits à l'université en PACA

**56,2 %**  
des étudiants sont inscrits à l'université en France

### ENJEU

Développer des solutions pour promouvoir l'égalité des chances

#### Des filières genrées

La représentation des femmes dans l'enseignement professionnel et l'apprentissage est très inférieure à celle des hommes. Ces filières accueillent davantage les hommes (38,8 % des étudiants hommes suivent cette filière contre 26,2 % chez les femmes) C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les hommes y sont trois fois plus scolarisés que les femmes.

Le soutien apporté aux programmes visant à promouvoir l'égalité des chances, et à compenser les discriminations socioculturelles et de genre, est un moyen de lutter contre les déterminismes.

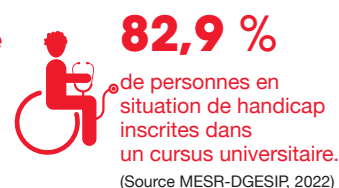


### ENJEU

Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des personnes en situation de handicap

#### L'accès à l'enseignement supérieur encore limité pour les personnes en situation de handicap

Depuis vingt ans, l'accès des personnes en situation de handicap à l'enseignement supérieur s'est nettement amélioré. En 2022, 59 000 étudiants en situation de handicap (ESH) ont été recensés dans les établissements d'enseignement supérieur publics français. Cette hausse de l'effectif (+ 8 000 ESH) est principalement liée à une évolution du périmètre de l'enquête : cette édition de l'enquête marque la première participation des EESPIG, qui recensent à la rentrée 2022 un peu moins de 5 400 ESH. À périmètre constant, à la rentrée 2022 (hors EESPIG), on comptabilise environ 53 500 ESH, soit une augmentation de 4,9 % par rapport à l'année 2021. Si le nombre des étudiants accompagnés a doublé en six ans en France, les efforts doivent se poursuivre pour permettre à chacune et chacun de construire son avenir en garantissant des conditions d'égalité de réussite dans les études.



## 2

### L'INSERTION PROFESSIONNELLE, UNE PRIORITÉ POUR LE TERRITOIRE

Le sujet de l'insertion professionnelle constitue un défi en raison de la grande diversité des parcours. La part des jeunes qui connaissent une transition études-emploi incertaine singularise la Provence-Alpes-Côte d'Azur. En Paca, cette transition vers l'emploi est particulièrement difficile dans certaines parties du territoire, où elle concerne près de 3 jeunes sur 10.

Pour répondre à cet enjeu et permettre au territoire de renforcer son attractivité auprès des jeunes diplômés, de nombreuses actions ont été développées à l'échelle nationale et locale.



**ENJEU**  
Faciliter l'insertion professionnelle

■ L'accès à l'emploi des jeunes actifs, en amélioration

L'augmentation du taux d'accès à l'enseignement supérieur est un enjeu majeur pour notre territoire qui compte un taux de chômage élevé chez les jeunes actifs de 15 à 24 ans. Bien que l'on note une nette amélioration du taux de chômage depuis 2014 dans le département des Bouches-du-Rhône, il reste au-dessus de la moyenne nationale (24,7 % en 2020) mais passe sous le taux de chômage de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (27,1 % en 2020).

L'accès à l'enseignement supérieur et le niveau de diplôme sont vecteurs d'employabilité et d'émancipation.



■ Les formations courtes et professionnalisantes comme facteur d'insertion professionnelle

Depuis 2020, les formations professionnalisantes connaissent un vif succès. Cette forte augmentation s'explique en grande partie par la mise en place d'un accompagnement national favorisant l'apprentissage.

Les bons résultats du taux d'insertion professionnelle des jeunes qui ont suivi une formation de niveau CAP à BTS témoignent de l'intérêt de ces filières. En 2022, les apprentis sont ceux qui obtiennent le meilleur taux d'insertion.



Les formations professionnalisantes favorisent l'employabilité et facilitent l'insertion professionnelle :

- les rémunérations sont plus élevées pour les diplômés par la voie de l'alternance,
- les apprentis en emploi sont en CDI dans 60 % des cas (un peu plus d'un quart d'entre eux travaillent chez l'employeur où ils ont effectué leur apprentissage).

Ainsi, le taux d'emploi salarié des apprentis à six mois après une sortie d'étude en 2022 est de :



(Source, Dares)

## ENJEUX

Permettre aux étudiants d'accéder à un logement à proximité de leur lieu d'étude.

Favoriser la réussite des étudiants.

### 3 UNE OFFRE DE LOGEMENTS ÉTUDIANTS À DÉVELOPPER

L'accès à un logement proche du lieu d'études peut conditionner le choix d'orientation des étudiants ou d'implantation professionnelle.

La question du logement est donc déterminante non seulement dans le cursus d'un étudiant mais aussi pour ses conditions d'études.

Avec plus de 100 000 étudiants, Aix-Marseille-Provence fait partie des principales métropoles universitaires. Près de la moitié des étudiants d'Aix-Marseille-Provence est amenée à trouver un logement.

#### ■ Le logement étudiant, vecteur d'attractivité

Si le logement constitue un enjeu d'attractivité, il est aussi un moyen d'émancipation.

Il représente le premier poste de dépenses des étudiants. Souvent facteur d'inégalité et de précarité, le nombre de logements adaptés est encore trop faible sur le territoire Aix-Marseille.

La construction de logements et de places d'hébergement accessibles aux étudiants est l'une des réponses à apporter dans la lutte contre la précarité étudiante.



**52 %**

des étudiants d'Aix-Marseille Provence logent chez leurs parents en 2020.

Les **48 %**

restants se répartissent entre le parc de logements diffus (27 %), le parc social (13%) et les résidences privées et mixtes.

#### ■ Le déséquilibre géographique du logement étudiant

Au regard du nombre d'étudiants, la répartition spatiale du logement étudiant laisse apparaître un déséquilibre sur le territoire. Les besoins en logement étudiant sont particulièrement importants à Marseille et notamment dans son centre-ville.

C'est dans le parc locatif privé diffus, meublé ou vide, que se logent le plus d'étudiants. Puis vient le parc social, très majoritairement géré par le CROUS et enfin, les résidences services privées. La part des étudiants bénéficiant d'un parc à vocation sociale est plus élevée à Aix-en-Provence (1 place pour 7 étudiants) qu'à Marseille (1 place pour 8 étudiants).



**+ 3,7 %**

C'est l'augmentation du nombre d'étudiants entre 2018 et 2020

**46 %**

du parc de logements étudiants est composé de résidences privées à Marseille (qui présentent des loyers supérieurs) contre 27 % à Aix-en-Provence. (Source OTLE AMP, 2020)

**Facteur de réussite et d'attractivité, la construction de logements et de places d'hébergement accessibles aux étudiants est particulièrement nécessaire à Marseille où le nombre de logements étudiants est bien inférieur à celui existant à Aix-en Provence.**

## ENJEU

Attirer et retenir les talents

### 4 L'ATTRACTIVITÉ DES CAMPUS ET UN LIEN FORMATION-RECHERCHE-INNOVATION À CONSOLIDER

Le territoire occupe une situation géographique unique, favorable aux échanges interrégionaux, transfrontaliers et européens. Le Département des Bouches-du-Rhône possède de nombreux atouts pour attirer et garder les jeunes qui souhaitent étudier, se former ou s'insérer dans la vie professionnelle.

Le rôle crucial de la recherche, son articulation avec la formation et le monde socio-économique, sur le modèle d'un cluster, doivent favoriser le développement économique pour attirer les populations et les entreprises. Dans le contexte actuel, proposer des formations attractives en coordination avec les pôles de compétence génère une économie basée sur la connaissance et l'innovation. En lien avec les besoins du territoire, cette articulation vertueuse doit permettre à l'économie provençale de se hisser au rang des territoires les plus dynamiques et les plus attractifs.

## ENJEU

Sensibiliser les jeunes et les collégiens aux filières scientifiques et aux métiers d'ingénieurs

### ■ Une faible représentation des écoles d'ingénieurs

Le département des Bouches-du-Rhône manque d'ingénieurs. Le manque d'attractivité des filières scientifiques dès le lycée est l'une des causes de cette pénurie.



Dans le département **7,7 %** En France **11 %**

des inscrits dans l'enseignement supérieur suivent une formation d'ingénieur grandes écoles en 2020.

**La sensibilisation des jeunes aux filières scientifiques est l'une des réponses à apporter pour susciter des vocations.**

### ■ Des campus repensés pour renforcer le maillage de la formation et de la recherche

L'écosystème local de l'innovation a été repensé pour accroître la lisibilité des pôles de compétence et favoriser un rapprochement géographique avec les cursus de formation. Grâce aux nouveaux outils numériques et avec le soutien des collectivités, la restructuration des campus initiée par les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, a été opérée. Le territoire a su renforcer les interactions entre formation et recherche et avec le monde économique. Pour capter des fonds, favoriser le développement économique, attirer et retenir les talents sur le territoire, les acteurs seront amenés à consolider cet effort.



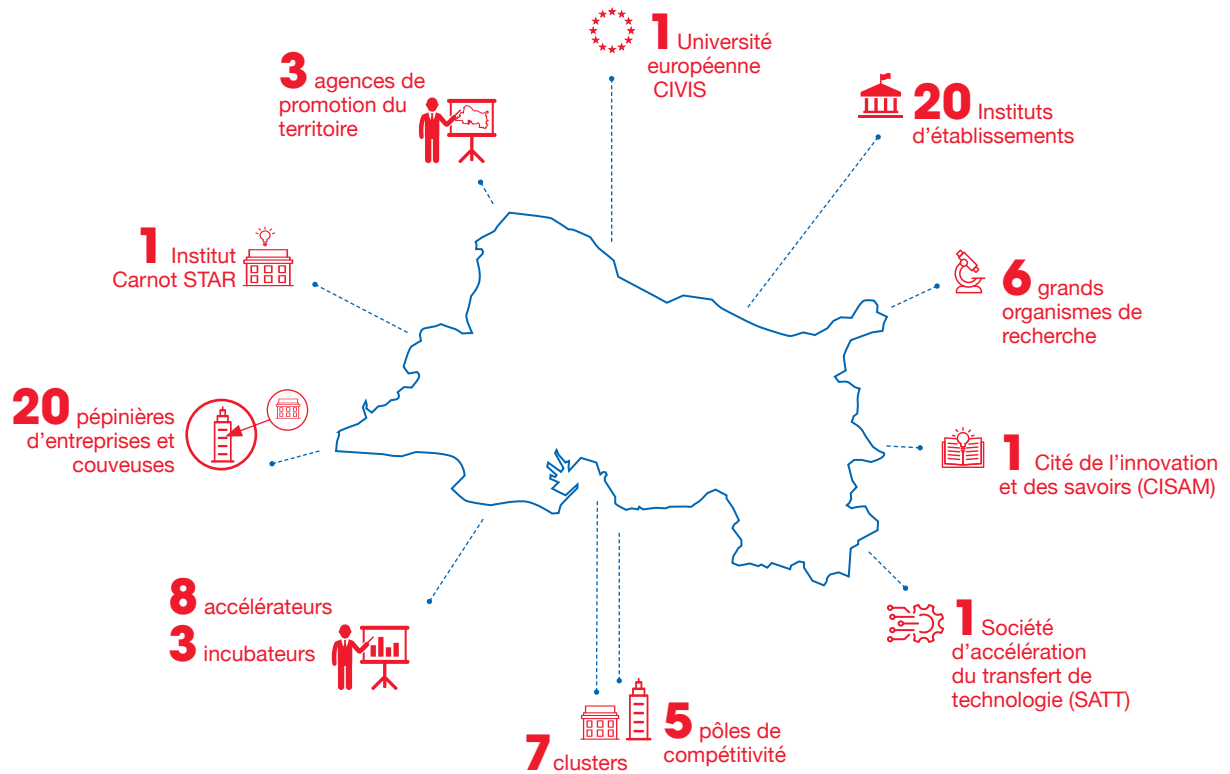
Part des étudiants internationaux inscrits à Aix-Marseille Université.



**12 000**

Nombre d'étudiants internationaux inscrits à Aix-Marseille Université

Le territoire compte :



La rénovation et la restructuration des campus prenant en compte la professionnalisation des cursus et la dimension recherche se poursuivent dans le cadre du Contrat d'avenir 2021-2027.

# Stratégie et objectifs

GRÂCE À CES OBJECTIFS AMBITIEUX, LE DÉPARTEMENT ENTEND CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE DURABLE, COMPÉTITIF ET ATTRACTIF.

Par sa proximité et sa connaissance du territoire, le Département permet l'expression des besoins et des enjeux qui le régissent. Pour relever les grands défis qui sont les nôtres, à savoir l'éducation, la solidarité et l'inclusion, la santé, les transitions environnementales et énergétiques et apporter son soutien aux habitants des Bouches-du-Rhône, le Département s'engage auprès des acteurs académiques pour former, révéler, attirer et retenir les forces sur tout le territoire.

Le SDDUS 2023-2028 développe ses axes d'intervention selon 3 objectifs stratégiques et 5 orientations prioritaires :

## 3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Promouvoir **la culture et l'enseignement scientifique** auprès du plus grand nombre

1

2

3

Favoriser la réussite des **étudiants**

Affirmer des **pôles de recherche et d'enseignement d'excellence**, durables et attractifs

et

## 5 ORIENTATIONS PRIORITAIRES





© Shutterstock

## Objectif

# 0.1

## Promouvoir la culture et l'enseignement scientifiques pour toutes et tous

- 1.1. La culture scientifique à portée des collégiens
- 1.2. Le soutien aux dispositifs d'accompagnement scolaire

Aujourd'hui, la méfiance à l'égard de la parole des scientifiques et la défiance grandissante du public envers les sciences se doublent paradoxalement d'un besoin croissant de la part de ce même public de comprendre les mutations actuelles de la science et des techniques, en perpétuelle et rapide évolution, impactant de plus en plus le devenir de nos sociétés. Cette ambivalence que les Français entretiennent avec la science et les perceptions qu'ils en ont sont très différentes selon les disciplines. Alors que l'on constate une relative désaffection des jeunes et étudiants pour les formations scientifiques et les filières techniques, ce constat fait apparaître la nécessité de développement et de diffusion de la culture scientifique à tous les niveaux. Il s'agit tout d'abord de renouer le dialogue entre science et société en renforçant, notamment, le rôle des supports de médiation, en assurant la promotion de la communication scientifique dans les programmes de recherche et en favorisant l'esprit scientifique à l'école.

Le Département entend poursuivre son effort de soutien à la diffusion de la culture et de l'enseignement scientifiques dans les Bouches-du-Rhône sur la période 2023-2028. Il s'incarne à travers son programme Provence Terre d'Itinéraires Scientifiques (PROTIS).



**Le programme Provence Terre d'Itinéraires Scientifiques (PROTIS)** a pour but de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche de tous les collégiens et collégiennes et de les accompagner tout au long de leur parcours.

Il propose de soutenir des actions destinées à créer des liens et des échanges entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les collèges du département. Ces actions consistent, par exemple, à faire participer les élèves aux activités de recherche en laboratoire, à assister à des ateliers scientifiques, des conférences, ou encore à des sorties culturelles.

Ces dispositifs s'inscrivent dans le cadre et dans le respect des critères et des objectifs définis par le Conseil départemental dans des conventions-cadres, pour développer notamment ses politiques de soutien à l'enseignement supérieur, d'aide à la diffusion de la culture scientifique et technique, d'accompagnement à la scolarité et de promotion de la mixité lors des choix d'orientation.

Le programme PROTIS est particulièrement attentif aux actions visant à promouvoir l'égalité des chances et à compenser les discriminations socioculturelles et de genre.

## 1.1. La culture scientifique à portée des collégiens

Afin de susciter des vocations scientifiques, de soutenir les parcours des collégiens et de partager la connaissance scientifique avec le plus grand nombre, le Département pourra poursuivre son soutien aux actions réalisées pour les collégiens et celles visant un plus large public.

### ■ Sensibiliser aux carrières et aux métiers scientifiques

#### Orientation **1** → ÉDUCATION

À travers le programme PROTIS, en proposant une activité pédagogique et de loisirs sur le thème d'une discipline scientifique, une séance d'initiation, d'observations ou des conférences, et dans le but de faire connaître la démarche scientifique à un maximum d'enfants et d'adolescents et adolescentes de toutes conditions et de tous niveaux.

Il est indispensable d'informer les jeunes sur le contenu de ces métiers, et des différentes filières qui nécessitent ce type de compétences. Il s'agit d'éveiller leur curiosité aux sciences mais aussi lutter contre les stéréotypes liés au genre dans les filières scientifiques et les métiers d'ingénieurs.

Le Département souhaite apporter son soutien aux actions de sensibilisation et de promotion des métiers scientifiques et techniques auprès des collégiens pour leur permettre dès le plus jeune âge un travail sur la représentation de ces professions.

- **Partager la culture scientifique :  
diffusion des savoirs science et citoyens au plus grand nombre.**

En partenariat avec l'État et les grands organismes d'enseignement et de recherche du territoire, l'ensemble des acteurs de la culture scientifique et de nombreux chercheurs s'impliquent dans des événements, expositions, conférences, ateliers... qui permettent aux citoyens et en priorité aux collégiens du département d'appréhender la connaissance par la méthode scientifique.

Le Département choisit d'encourager ces initiatives à travers l'émergence de nombreux outils pédagogiques numériques accessibles à tous (notamment à partir de son site internet) et le développement de lieux emblématiques dédiés aux sciences.

## 1.2. Le soutien aux dispositifs d'accompagnement scolaire

- **Soutenir les pédagogies innovantes et les programmes de soutien à destination des élèves en situation de handicap ou issus de milieux défavorisés**

Orientation **1** → **ÉDUCATION** 

Orientation **2** → **SOLIDARITÉ & HANDICAP** 

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône s'appuie sur des conventions-cadres spécifiques pour le développement de son programme PROTIS voué à soutenir les dispositifs en faveur de la réussite des collégiens et des étudiants en situation de handicap.

Le Département souhaite aussi renforcer les compétences de publics issus de zone d'éducation prioritaire REP+ en visant leur réussite académique, professionnelle et personnelle. En accompagnant les programmes labellisés, il souhaite que les collégiens présentant un potentiel de réussite et manifestant une réelle motivation soient accompagnés dans leur cursus scolaire. Il s'agit ainsi d'élargir leurs champs des possibles et les pousser vers des études supérieures.

- **Accompagner l'orientation des publics les plus éloignés de la culture scientifique**

Par le développement d'actions ponctuelles visant à présenter l'intérêt des voies ouvertes par une formation scientifique, les chercheurs pourront faire découvrir à des collégiens les sciences, leurs variétés et leur donner envie d'aller plus loin dans les études.

Afin de permettre aux élèves de l'éducation prioritaire d'être accompagnés dans leur cursus ou d'effectuer un stage de qualité, en entreprise, association, collectivité publique, laboratoire de recherche, le Département pourra soutenir la mise à disposition de moyens expérimentaux, de locaux et/ou de compétences scientifiques et techniques.





© Shutterstock

## Objectif

# 02

## Affirmer des pôles de recherche et d'enseignement durables et attractifs

### 2.1. Des infrastructures de qualité pour un enseignement et une recherche d'excellence

2.1.1. Moderniser les campus, créer des espaces durables et attractifs ; accueillir les formations d'avenir

2.1.2. Accélérer les transitions et renforcer la compétitivité du territoire

### 2.2. Soutenir une recherche et des innovations au service des habitants du territoire

2.2.1. Un financement ponctuel ciblé

2.2.2. Faire émerger des lieux de science et d'innovation

### 2.3. Valoriser et faire rayonner la recherche issue du territoire

Le Département des Bouches-du-Rhône a saisi les enjeux de qualification et de développement du territoire à travers l'aménagement et l'émancipation par la formation.

Les territoires sont engagés dans une compétition mondiale autour de la production d'innovations et de connaissances. La recherche et l'éducation sont gages de développement social et économique. Un soutien constant aux laboratoires de recherche est donc indispensable à l'émergence d'innovations qui impacteront le territoire et au maintien de leur position face à leurs concurrents français et internationaux. En outre, le maintien des synergies avec les laboratoires de recherche et les structures d'innovation permet de faire jouer l'effet levier sur les politiques publiques de transition et accompagner la transformation du territoire.

Le contrat de plan État-Région est le cadre de droit commun, partagé, de programmation des grands investissements en matière de recherche et d'enseignement supérieur. Il est l'instrument majeur de la planification des investissements structurants relevant des actions partagées entre l'État et la Région auxquelles les collectivités sont associées pour sept années.

À l'instar des contrats de plan État-Région précédents, le Département s'est fortement impliqué, engageant dans ce nouveau Contrat de plan 2021-2027 19,7 M€ sur une vingtaine d'opérations pour consolider un enseignement et une recherche d'excellence et soutenir le développement d'un territoire innovant, durable et attractif. 18 M€ ont été engagés dans le cadre du Contrat de Plan précédent.

Une infrastructure d'Enseignement supérieur et de Recherche est définie ici comme une implantation immobilière, des bâtiments dédiés accueillant des espaces d'enseignement et/ou des laboratoires de recherche et, dans certains cas, des équipements scientifiques de très haute technologie. Les opérations en faveur de l'immobilier ESR représentent souvent un investissement lourd, de plusieurs millions d'euros. Elles nécessitent donc la participation de plusieurs cofinanceurs.

## 2.1. Des infrastructures de qualité pour un enseignement supérieur et une recherche d'excellence

### 2.1.1. Moderniser les campus, créer des espaces durables et attractifs ; accueillir les formations d'avenir

#### Orientation **1** → ÉDUCATION

Les établissements d'enseignement supérieur (Universités, Grandes écoles, Écoles supérieures) et, au premier chef, l'Université Aix-Marseille, se doivent de former les étudiants aux enseignements et aux métiers qu'ils souhaitent exercer et dont le territoire a besoin. Cela nécessite d'accompagner la transformation des métiers stratégiques, mais aussi de reconfigurer, restructurer et mettre aux normes les espaces d'enseignement et de recherche. C'est pourquoi, le Département intervient à plusieurs niveaux et notamment dans le contrat de plan État-Région 2021-2027 pour lequel il s'impliquera fortement sur les opérations suivantes :

- 7 M€ pour la création d'un pôle de formations paramédicales - **Projet Paramed nord porté par Aix-Marseille Université.**

Le Département a inscrit un projet de participation de :

- 1 M€ pour la requalification de bâtiments sur le **campus St-Charles Marseille centre.**
- 0,188 M€ pour la réhabilitation d'un bâtiment pour l'accueil des formations et le co-working sur le **campus Georges-Charpak de l'école des Mines de Saint-Étienne.**

### 2.1.2. Accélérer les transitions et renforcer la compétitivité du territoire

Avec plus de 5 200 chercheurs en 2020, le site d'Aix-Marseille se caractérise par un potentiel scientifique reconnu et par une recherche de qualité dynamisée et attestée par l'initiative d'excellence « A\*MIDEX ».

La recherche universitaire est organisée autour des axes stratégiques d'Aix-Marseille Université. Elle s'appuie sur les instituts d'établissements thématiques et des écoles universitaires de recherche pour renforcer les liens entre la formation et la recherche. Une douzaine d'écoles doctorales réparties sur le site forment environ 3 300 doctorants, plus de 800 nouveaux doctorants par an et délivrent chaque année 600 diplômes dans plus de 80 spécialités.

Les grands organismes de recherche sont implantés dans le département des Bouches-du-Rhône, notamment le CNRS, le CEA, l'INSERM, l'INRAE, l'IRD, l'ONERA.

Dans le cadre du CPER 2021-2027, **le Département portera des projets structurants et moteurs pour le développement de la compétitivité de la recherche. Pour que les innovations qui en émanent aient un impact positif sur le bien-être de ses habitants, il faut accompagner les projets de recherche au potentiel avéré et en lien avec la santé et les transitions environnementales, énergétiques et numériques.**

**Quelques exemples de projets**, portant sur la santé et l'attractivité :

#### Orientation **4** → SANTÉ

- IPC5 de l'institut Paoli-Calmettes dédié à la recherche, à sa valorisation et à la formation en cancérologie et soutenir le projet **CANCER XXI** porté par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

- 0,7 M€ pour équiper et installer le nouveau bâtiment de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale dédié à la recherche sur le cancer du pancréas. Le projet **Fight Cancer 2** doit permettre de mettre au point de nouvelles stratégies thérapeutiques et de diagnostic.
- 0,2 M€ pour l'acquisition d'un cryo microscope électronique de pointe. Le projet **CE2M** est porté par **Aix-Marseille Université** en vue de fédérer l'ensemble des instituts et des laboratoires des sites d'Aix-Marseille et de Nice en sciences du vivant et en santé.
- 1 M€ pour développer un système d'alerte et de prise en charge médicale des victimes d'accidents de la route par la constitution d'une plateforme de recherche multidisciplinaire - **ISAFE** porté par l'université **Gustave-Eiffel** et **Aix-Marseille Université**.

Le Département a inscrit un projet de participation de :

- 1,4 M€ pour l'acquisition et l'installation d'une instrumentation d'imagerie de très haute technologie dans les locaux du Centre européen de recherche en imagerie médicale (CERIMED) pour le développement d'une plateforme internationale de recherche préclinique et clinique, unique en Europe. **TEP-Grand Champs** - **Aix-Marseille Université**.
- 0,1 M€ pour poursuivre le développement des plateformes technologiques de l'IHU « Méditerranée Infection ».
- 0,42 M€ pour reconfigurer le centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM).



Dans le cadre du volet « Recherche » du CPER (comme en dehors du CPER, d'ailleurs, cf.infra), le Département s'implique durablement dans la constitution de chaînes intégrées, allant de la recherche jusqu'aux applications, particulièrement dans le domaine de la Santé et de l'Environnement en privilégiant une approche « One health » (une seule santé).

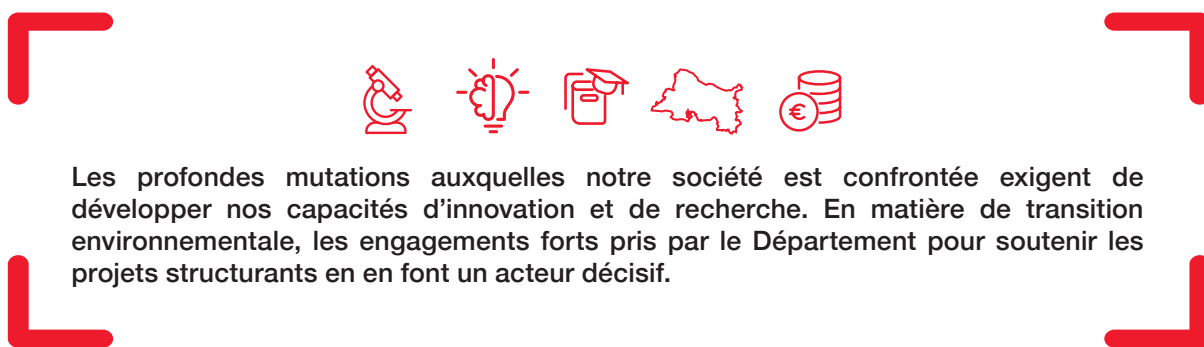
**Quelques exemples de projets**, portant sur l'énergie et la transition environnementale :

Orientation **3** → **TRANSITION ENVIRONNEMENTALE & ENERGETIQUE** 

- 0,32 M€ pour le développement des plateformes technologiques de la **Cité des énergies (CEA)** située sur le site de Cadarache.
- 0,08 M€ pour le remplacement de l'accélérateur de la plateforme **CARAT** de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).
- 1 M€ pour l'aménagement et l'équipement de l'Institut de microbiologie de la Méditerranée en vue de développer de nouvelles ambitions de recherche dans le domaine de la microbiologie - **Microvolt Centre national de la recherche scientifique (CNRS)**, site de Marseille.
- 0,38 M€ pour construire un système d'observation et de suivi de la biodiversité marine en Méditerranée Nord Occidentale. **Innov-Bio-Med-Change (INOV-BMC)** – Institut de recherche pour le développement. La Méditerranée constitue un des pôles mondiaux de biodiversité marine et un lieu clé du changement climatique en Méditerranée.
- 0,13 M€ pour le développement des plateformes de chimie. Le projet **New-PFT** porté par **Aix-Marseille Université** vise à soutenir les activités de la Fédération Sciences Chimiques Marseille (FSCM) et favoriser l'émergence de nouvelles voies de recherche prometteuses.
- 1 M€ pour le projet **NEUMED** à l'étape décisive de la constitution d'un réseau sous-marin instrumenté pluridisciplinaire d'envergure internationale grâce au développement d'une plateforme **CNRS/IN2P3** adossée au Centre de physique des particules de Marseille (**CPPM**).

Le Département a inscrit un projet de participation de :

- 1 M€ pour le développement de la plateforme **WEST Infrastructure For Iter – (WIFI)**.
- **0,4 M€** pour l'observation du changement climatique et le suivi des flux de gaz à effet de serre sur le site forestier de Font-Blanche situé dans les Bouches-du-Rhône. Cette plateforme collaborative **Phytoscope** est portée par l'**Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**.
- 0,38 M€ pour la création d'un centre de R&D international dans le domaine du smart-manufacturing - **HTU 4.0 - École nationale supérieure des arts et métiers d'Aix-en-Provence**.



Les profondes mutations auxquelles notre société est confrontée exigent de développer nos capacités d'innovation et de recherche. En matière de transition environnementale, les engagements forts pris par le Département pour soutenir les projets structurants en en font un acteur décisif.

**Quelques exemples de projets**, portant sur le numérique :

- 0,5 M€ pour la création du **DATA CENTER SUD – Aix-Marseille Université**.
- 0,225 M€ pour consolider « **Open Edition** », le portail de ressources électroniques en sciences humaines et sociales des établissements d'Aix-Marseille Université, d'Avignon Université, du Centre national de la recherche scientifique et de l'École des hautes études en sciences sociales.

## 2.2. Soutenir une recherche et des innovations au service des habitants du territoire

La recherche est avant tout source de connaissance. La recherche exploratoire est particulièrement efficace pour faire émerger de nouvelles dynamiques.

Les chaînes intégrées d'innovation, allant de l'enseignement à la recherche fondamentale et aux applications, sont le mode contemporain de constitution des nouveaux pôles d'excellence et souvent moteurs d'innovations qui impactent positivement le bien-être des habitants d'un territoire.

C'est pourquoi, dans le cadre du SDDUS 2023-2028, le Département poursuivra le soutien aux investissements de recherche et d'innovation, notamment dans les domaines qui relèvent de ses responsabilités.

### 2.2.1. Un financement ponctuel ciblé

Le financement ponctuel d'équipements ciblés concerne les interventions du Département sur des projets non contractualisés dans le volet « Enseignement supérieur Recherche » des Contrats de plan État-Région.

Comme indiqué plus haut, l'approbation d'une Convention territoriale d'exercice concerté permet au Département de répondre à des sollicitations de laboratoires pour aider à l'acquisition d'équipements scientifiques onéreux en parallèle du soutien de la Région.

Les ressources propres des organismes de recherche ont de plus en plus tendance à stagner, voire à diminuer alors que des besoins en terme d'équipements technologiques sont exprimés par les laboratoires.

Le Département entretient un partenariat étroit avec la recherche publique du territoire depuis de nombreuses années. Il a souhaité répondre aux sollicitations des organismes de recherche et des directeurs de laboratoire afin de participer au financement d'équipements technologiques de pointe dans de nombreuses disciplines.

- **Soutenir les projets structurants et innovants par une aide ciblée ponctuelle**

Les opérations d'implantation immobilière se réalisent la plupart du temps dans le cadre du CPER. En revanche, les opérations de grands équipements peuvent être traitées en dehors du CPER. Le Département est ainsi sollicité directement par les porteurs de projets.

En cohérence avec le soutien financier accordé lors de l'acquisition des équipements par les laboratoires et dans le même objectif de plus grande utilisation et mutualisation de ces ressources, le Conseil départemental pourrait apporter un soutien financier comme incitation à l'accès aux plateformes labellisées.

- **Répondre aux grands enjeux du territoire par voie d'appel à projets**

Le Département apporte un soutien aux projets structurants pour favoriser la compétitivité de la recherche provençale et le bien-être de ses habitants. Il entend aussi soutenir l'investissement de plus petite dimension pour renforcer les capacités de la communauté scientifique et promouvoir la recherche et l'attractivité du territoire. L'appel à projets doit permettre aux laboratoires publics situés dans le département des Bouches-du-Rhône de compter sur un environnement bénéfique pour leurs travaux et d'être dotés des équipements de haut niveau indispensables au maintien de leur position face à leurs concurrents français et étrangers.

En cohérence avec ses responsabilités, les politiques conduites, et dans le même objectif de développement et d'attractivité, le Conseil départemental pourrait apporter un soutien financier comme incitation à des recherches exploratoires, comme accélération des transitions et dynamiques déjà à l'œuvre.

Ainsi, la bonification par le Département à l'équipement des laboratoires publics et des plateformes technologiques publiques viendrait compléter logiquement et utilement une stratégie déjà implémentée par le soutien aux restructurations immobilières et aux grands équipements nécessaires.

Le Département souhaite rester un partenaire actif dans le maintien d'une recherche de haut niveau sur son territoire.

### **2.2.2. Faire émerger des lieux de science et d'innovation**

- **Valoriser les lieux d'innovation**

Pour comprendre les enjeux sous-jacents aux questions posées, les traduire en une problématique et rassembler les informations pertinentes, des lieux d'innovation sont indispensables. Situés à la croisée du monde académique et du monde socio-économique, ils permettent de transférer les compétences académiques. Cette mission reste une priorité pour la recherche. Ces lieux privilégient une large diffusion des savoirs et savoir-faire, tant auprès des étudiants, des enseignants et chercheurs que des partenaires industriels qui peuvent y être associés. La concurrence s'exerce de plus en plus en amont dans le cycle de l'innovation, y compris au stade de la recherche.

- **Accompagner les lieux de science**

Le Département entend contribuer à faire émerger des lieux dédiés au partage de la connaissance scientifique et à soutenir le fonctionnement de lieux existants. Son ambition est de développer des lieux ouverts aux professionnels et au grand public tournés vers la culture scientifique, lieux d'exposition, d'apprentissage, de sensibilisation. Symbole d'innovation, de technologie et de culture, ces lieux de rencontre participent à lutter contre l'obscurantisme. Propices au dialogue, ils doivent permettre d'améliorer ses connaissances, de développer son esprit critique et d'expérimenter la méthode scientifique.

## 2.3. Valoriser et faire rayonner la recherche issue du territoire

Le territoire d'Aix-Marseille rassemble des acteurs majeurs de la recherche, de la formation et de l'innovation de dimension internationale, largement orientés vers l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique. Ils sont multiples et complémentaires et concourent au rayonnement de la recherche et de l'enseignement supérieur dans les Bouches-du-Rhône.

### Orientation **5** → ATTRACTIVITÉ

Le Département contribue à accroître leur rayonnement et à favoriser les coopérations interdisciplinaires issues de ces échanges.

#### ■ IMéRA

L'IMéRA (Institut d'études avancées d'Aix-Marseille Université) est un centre de recherche et d'innovation dont la vocation est de contribuer au rayonnement scientifique international du pôle de recherche et d'enseignement supérieur d'Aix-Marseille.

### LE PRIX DÉPARTEMENTAL POUR LA RECHERCHE EN PROVENCE

Dans le cadre de sa politique de soutien en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a créé, en 2016, le « Prix Départemental pour la Recherche en Provence ».

Ce Prix est destiné à encourager et valoriser les recherches tant fondamentales qu'appliquées portant sur les questions susceptibles d'influencer l'environnement scientifique, économique, social, culturel et patrimonial et qui concourent au rayonnement et à l'attractivité de notre territoire.

Les « Prix Départementaux pour la Recherche en Provence » sont ouverts aux chercheurs (titulaires d'un doctorat ou équivalent) des laboratoires de recherche publics rattachés aux établissements d'enseignement supérieur et organismes publics de recherche situés dans le département des Bouches-du-Rhône.

À cette occasion, trois prix sont décernés :

- **Grand Prix** : ce prix est destiné à récompenser un chercheur en activité et/ou une équipe de recherche qui se sont distingués par des résultats ou des réalisations remarquables et dont le Jury souhaite saluer la qualité et/ou l'originalité des travaux, ainsi que sa notoriété acquise vis à vis des médias et du grand public ;
- **Prix Jeune Chercheur** : ce prix s'adresse à une personne en activité âgée de moins de 40 ans au moment du dépôt du dossier de candidature, et récompense sa capacité à ouvrir de nouvelles perspectives de recherche au sein de sa discipline, l'originalité de ses travaux et les retombées scientifiques de ses découvertes aussi bien que son apport sociétal ;
- **Prix Spécial** : ce prix est destiné à mettre en lumière une belle découverte effectuée par un chercheur en activité et/ou une équipe de recherche qui se sont distingués récemment par un résultat ou une réalisation remarquable et dont le Jury souhaite souligner l'originalité et le côté innovant et créatif.

L'intérêt croissant suscité par ce Prix a incité le Conseil départemental à pérenniser l'événement. Ce temps fort est devenu un événement notable pour les chercheurs du Département.



© Shutterstock

## Objectif

# 0.3

## Favoriser la réussite des étudiants

### 3.1. Développer le logement étudiant

#### 3.1.1. Contribuer au mieux-vivre des étudiants

#### 3.1.2. L'Observatoire territorial du logement étudiant Aix-Marseille Provence

### 3.2. L'insertion professionnelle et la professionnalisation des cursus

### 3.3. Les accompagnements personnalisés

### 3.4. Les aides de droit commun

#### 3.4.1. Transports collectifs : une aide indirecte

#### 3.4.2. Prise en charge du transport des étudiants en situation de handicap : une aide directe

#### 3.4.3. Améliorer la santé des étudiants

#### 3.4.4. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)

#### 3.4.5. Encourager l'engagement et la solidarité

### 3.5. Les relations avec l'enseignement supérieur privé

## 3.1. Développer le logement étudiant

### 3.1.1. Contribuer au mieux-vivre des étudiants

Pour les étudiants, et leur famille, accéder à un logement pour la poursuite de leurs études représente un investissement personnel conséquent.

Le Département souhaite soutenir les étudiants dans leur accès à un logement adapté pendant le cursus d'études. C'est pourquoi il pourra veiller à l'équilibre du nombre de logements dédiés aux étudiants sur le territoire. Deux opérations de création de logements étudiants ont été identifiées comme pouvant répondre à un rééquilibrage sur les sites de Saint-Charles et de Château-Gombert.

- 1 M€ pour la création de 300 nouveaux logements et d'une Cité internationale d'excellence (CIEM) située sur le campus Saint-Charles, dans le centre-ville de Marseille. Ce projet est porté par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).
- 1 M€ pour la création de 300 nouveaux logements sur le site de Château-Gombert - Résidence pour l'École centrale Marseille (Centrale Méditerranée) - CROUS.

### 3.1.2. L'Observatoire territorial du logement étudiant Aix-Marseille Provence

Les agences d'urbanisme, Agam et Aupa, Aix-Marseille-Université, le CROUS, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la DREAL PACA sont réunis au sein de l'Observatoire territorial du logement étudiant Aix-Marseille-Provence (OTLE AMP) qui a obtenu sa labellisation pour 3 ans. En 2023, le Département, la Ville de Marseille et la Ville d'Aix-en-Provence ont rejoint ce partenariat.

Cet Observatoire, qui s'étend à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses plus de 101 000 étudiants, s'inscrit dans le cadre de la démarche nationale du « Plan 60 000 logements ». Lieu d'échange et de partage pour une meilleure connaissance des enjeux et des problématiques spécifiques au logement étudiant, il a pour objectif de construire un outil statistique de collecte et d'analyse de données pour nourrir les politiques publiques locales.

## 3.2. L'insertion professionnelle et la professionnalisation des cursus

- Encourager les synergies entre le monde académique et les acteurs socio-économiques

Orientation **1** → **ÉDUCATION** 

Aix-Marseille Université s'est donnée pour mission de développer et de renforcer les liens avec le monde socio-économique afin de valoriser son offre de formation. La formation initiale et continue, la professionnalisation des cursus, l'accompagnement à l'insertion professionnelle, l'innovation, la recherche et la valorisation sont des leviers de compétitivité pour le territoire.

Les actions doivent permettre aux futurs diplômés de gagner en visibilité, favoriser l'accès aux talents, à l'innovation, à des formations d'excellence pour les entreprises du territoire. L'ambition est aussi d'apporter des solutions variées aux enjeux auxquels l'ensemble des acteurs du territoire sont confrontés.

Ces partenariats sont l'occasion de montrer les liens qui unissent, en matière d'attractivité, d'innovation, de développement économique et d'emploi, le monde académique, le monde socio-économique et les collectivités territoriales.

- Favoriser l'insertion professionnelle et la culture de l'innovation

Pour les jeunes qualifiés, la perception du travail, l'agilité à intégrer les modèles de la nouvelle économie numérique, la capacité à se mouvoir dans un cadre professionnel, sont autant de facteurs clés pour préparer leur insertion professionnelle.

Le Conseil départemental pourra apporter son soutien aux dispositifs qui développent des actions visant à favoriser les conditions d'une insertion professionnelle réussie et proposer aux étudiants et doctorants une ouverture sur le monde de l'innovation.

## 3.3. Les accompagnements personnalisés

Le Département est soucieux d'offrir des possibilités de parcours personnalisés avec les professionnels de l'enseignement supérieur de son territoire. Il reste attentif dans le cadre de ses différentes politiques publiques (social, jeunesse, enseignement supérieur) à contribuer dans le respect de ses compétences à une meilleure intégration des étudiants dans l'insertion de leur cursus d'enseignement.



## 3.4. Les aides de droit commun

Compétent en matière de solidarité, le Département renforce son champ d'action par la mise en œuvre de politiques ambitieuses en matière de santé, de sécurité et de lutte contre la précarité pour améliorer le bien-vivre des Bucco-Rhodaniens.

Orientation **3** → **TRANSITION ENVIRONNEMENTALE & ENERGETIQUE** 

### 3.4.1. Les aides aux transports collectifs : une aide indirecte

Depuis 2016, le Département au travers de ses plans de mobilité successifs est attentif à la mise en adéquation du réseau des transports collectifs aux besoins d'accessibilité aux sites universitaires du territoire. Il a ainsi consacré une enveloppe de quelque 600 M€ destinée au financement de projets visant à améliorer les mobilités et favoriser l'usage des transports collectifs.

- La Navette d'autocars « Aix-Marseille » par autoroute, ligne de transport interurbain la plus importante de France. Les étudiants constituent la majorité des voyageurs sur cette ligne qui relie les deux principaux pôles universitaires du territoire. Le Département a majoritairement cofinancé l'achat par la Métropole de 16 autocars à étage, augmentant la capacité d'emport de passagers de 4 000 places par jour (dont 2 500 en heures de pointe), depuis 2019.
- Les lignes BHNS B3a et B3b « Château-Gombert - Saint-Jérôme » contribuent à améliorer la desserte du technopôle de Château-Gombert et du site universitaire de Saint-Jérôme, reliant respectivement Saint-Jérôme au métro Malpassé et le Technopôle de Château-Gombert au métro La Rose.
- Le Département cofinance (avec l'État, la Région et la Métropole) un ambitieux programme d'aménagements de voies réservées aux transports en commun sur autoroute, permettant des gains de temps de parcours (jusqu'à 10 mn aux heures de pointe) et de régularité notables. Au total, une trentaine de kilomètres sont mis en service en 2024, essentiellement **entre Aix et Marseille**.
- La modernisation de l'axe ferroviaire **entre Aix et Marseille** a permis depuis 2021 d'atteindre l'objectif de 4 trains par heure et par sens en heure de pointe.
- La modernisation et automatisation du métro (opération NEOMMA) et l'extension de la ligne 3 du tramway nord / sud à Marseille première phase.



### Centre-ville depuis le site Santé Nord

Le site PARAMED soutenu par le Département dans le cadre du Campus Santé Nord bénéficie depuis la rentrée 2023 d'une navette dédiée vers et depuis le centre-ville de Marseille

Sur Marseille, les Très Grands Bus de la RTM apportent une meilleure qualité de service notamment aux étudiants, y compris pour la desserte des sites universitaires. La capacité de ces bus articulés est accrue de 50 % avec 150 places disponibles par bus, des places réservées aux personnes à mobilité réduite, un système de vidéoprotection, une information voyageur visuelle et sonore.

### 3.4.2. Prise en charge du transport des étudiants en situation de handicap : une aide directe

Orientation **2** → **SOLIDARITÉ & HANDICAP**



Dans le cadre des compétences du Département en matière de Solidarité, les étudiants en situation de handicap bénéficient de la prise en charge de leur transport scolaire. Sur la base d'un dossier déposé auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), lorsque la prise en charge est accordée, le Département peut intervenir.

### 3.4.3. Améliorer la santé des étudiants

Orientation **4** → **SANTÉ**



Dans le cadre de ses compétences en matière de Santé publique, le Département étudiera comment informer et sensibiliser plus particulièrement les étudiants, parfois éloignés du système de santé, sur les services de droit commun mis à disposition de la population par le Département : dépistage et prévention VIH, vaccinations, planification familiale et contraception, suivi médical des sportifs, protection maternelle et infantile, etc.

### 3.4.4. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)

Dans le cadre du Plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a créé la Maison départementale de lutte contre les discriminations (MDLD). Dédiée à l'accueil, l'information et l'orientation de toutes les victimes de discriminations, la MDLM illustre la volonté du Département d'œuvrer, au quotidien, pour un territoire plus inclusif où chaque individu peut s'épanouir pleinement.

Dans le cadre de son engagement contre toute forme de discrimination et de violences notamment les violences faites aux femmes, aux enfants et aux personnes LGBTQIA+, le Département a souhaité s'investir dans une politique de lutte contre le harcèlement de rue avec la mise en place du dispositif « Lieux Refuge ». 37 « lieux refuge », sécurisés par un vigile, consultables sur le site internet du Département et répertoriés sur google Maps, permettent à toute personne harcelée ou importunée dans l'espace public d'être reçue pendant les horaires d'ouverture par des agents spécialement formés.

[Carte des Lieux refuge des Bouches-du-Rhône – Google My Maps](#)

### 3.4.5. Encourager l'engagement et la solidarité

Orientation **2** → **SOLIDARITÉ & HANDICAP**



D'autres actions pourront être promues dans le cadre d'un engagement solidaire :

- Le renforcement du tutorat comme expérience d'encadrement et de solidarité comme, par exemple, le Labo sociétal de Centrale Marseille ;
- L'incitation au bénévolat et initiatives à visées sociales, solidaires et durables ;
- Les initiatives destinées à rapprocher étudiants en recherche d'emploi et monde économique ;
- Les initiatives destinées à améliorer les conditions de vie et la réussite des étudiants comme par exemple le soutien apporté aux épiceries solidaires.

### 3.5. Les relations avec l'enseignement supérieur privé

L'article L.216-11 du Code de l'éducation (Loi NOTRe) dispose que :

« Dans le cadre de leurs schémas de développement universitaire et scientifique propres et en cohérence avec les contrats pluriannuels d'établissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent contribuer au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur leur territoire, ainsi qu'aux œuvres universitaires et scolaires ».

Cet article concerne les établissements d'enseignement supérieur et de recherche définis par le Code de l'éducation, c'est-à-dire ceux relevant du Ministère de l'enseignement et de la recherche, de même que les établissements d'ESR relevant de la tutelle officielle d'autres Ministères de l'Etat.

Pour les autres établissements, il est possible de considérer que les établissements privés qui se sont vus reconnaître la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) peuvent être financés par le Département dans le cadre des dispositions de l'article L216-11 du Code de l'éducation, à condition, comme le prévoit l'article L.216-11 du Code de l'éducation qu'il existe un Schéma départemental de développement universitaire et scientifique (SDDUS).



#### DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE

**Les réalisations, projets et objectifs identifiés dans ces documents stratégiques constituent la trame de l'engagement du Département en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

Le Conseil départemental, en cohérence avec sa démarche générale pragmatique, s'autorise à faire évoluer et adapter ses interventions en fonction des besoins exprimés dans le temps par les acteurs et partenaires ainsi que par la population des Bouches-du-Rhône.

